

Octobre 2005

ISSN 0823-7662
Dépôt légal



Nouveaux mandats pour représenter les gens de Sainte-Pétronille



Chers citoyens et citoyennes,

La période de mise en candidature pour le poste de maire de Sainte-Pétronille a pris fin le 14 octobre et, à cette date, seule ma candidature avait été déposée à ce poste. Le secrétaire d'élection m'a donc proclamé élu au poste de maire pour un quatrième mandat. Si, à l'occasion, une opposition peut s'avérer saine, j'estime qu'elle peut également être une source de conflits stériles, ce qui, dans ces cas, ne sert pas les intérêts des citoyens et des citoyennes d'une petite entité comme notre village. Dans l'ensemble, notre positionnement municipal m'apparaît très satisfaisant et les relations entre les membres du conseil sont très harmonieuses (tout en n'étant pas complaisantes). Je suis très honoré de ce témoignage de confiance; cela renforce ma motivation à me dédier encore davantage à ma fonction de maire.

J'ose croire que mes orientations, mes prises de position et mes actions ont été suffisamment appréciées pour mériter ce quatrième mandat. Je profite donc de l'occasion pour vous réitérer mon engagement et ma détermination à continuer d'œuvrer pour le mieux-être de tous et toutes : par l'amélioration continue de votre qualité de la vie, par la protection et l'embellissement de notre patrimoine, par une gestion courtoise des relations entre les citoyens et les citoyennes et par une gestion financière saine et rigoureuse. Au cours de ce nouveau mandat, l'équipe du Conseil devra déployer de grands efforts pour réaliser les projets d'assainissement des eaux et d'enfouissement des fils dans le périmètre urbain du village. Je compte sur la collaboration de tous les intéressés.

Je continuerai également à mettre beaucoup d'énergie, en tant que préfet-adjoint de la MRC l'Île d'Orléans, dans la bonne marche du Conseil des maires afin que chacun des six villages conserve son autonomie et son caractère distinctif et pour que notre MRC joue pleinement ses rôles d'intégration et de concertation. Mentionnons enfin qu'il est important que notre voix se fasse clairement entendre au Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et à la Conférence régionale des élus (CRÉ).

Cette année, les postes des six conseillers arrivaient à terme et tous ont été élus sans opposition. Permettez-moi d'abord de remercier chaleureusement la conseillère sortante, **Lucie Lemieux**, qui a décidé de consacrer plus de temps à ses nouvelles fonctions professionnelles. Lucie a fait un travail très efficace comme conseillère responsable du journal le *Beau Lieu* et du journal *Autour de l'Île*. Merci Lucie pour avoir consacré six années au service des citoyens et des citoyennes.

Je profite également de cette occasion pour remercier la conseillère sortante **Nicole Sénécal** qui a accompli un travail soutenu en tant que conseillère responsable du comité des loisirs (activités sociales, culturelles, sportives et éducatives). Un grand nombre de nouvelles activités ont été entreprises au cours de son trop court mandat de deux ans (création d'un comité de travail dynamique, d'un club de tennis, d'un club de marche, d'un club de bridge, d'activités de relaxation, etc.)

Nous aurons bientôt l'occasion de souligner d'une manière plus tangible notre appréciation et notre reconnaissance envers ces deux personnes dévouées. En attendant, je les remercie au nom de tous et toutes.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à **Therry Archambault** qui a décidé de relever le défi de la gestion municipale en remplacement de Nicole Sénécal et de consacrer une part de son temps et de son talent au service de la municipalité, plus particulièrement dans le rôle de conseillère responsable du comité des loisirs. Je sais qu'elle pourra compter sur l'appui de tous les membres du conseil ainsi que sur les bons conseils de Nicole et du comité des loisirs. Therry a été élue sans opposition; je suis certain que nous pourrons tous compter sur ses bons services. Bravo et merci Therry.

Également, je souhaite la bienvenue à **Esther Charron** qui a accepté de faire le saut en politique municipale et de contribuer au travail de l'équipe en prenant la relève de Lucie Lemieux en tant que conseillère responsable des informations à la population par le biais de nos journaux communautaires. Esther a aussi été élue sans opposition et je l'assure de mon soutien le plus entier. Bravo et merci Esther.

Marcel Laflamme, que tous connaissent et apprécient, a également été élu sans opposition pour un quatrième mandat. Nous sommes privilégié de compter sur une personne aussi efficace et dévouée à la cause de notre village pour les quatre prochaines années. Marcel voit à la bonne gestion des infrastructures et il agit à titre de responsable du comité d'embellissement. Félicitations Marcel et merci !

Harold Noël, qui s'est révélé un formidable collaborateur au cours des huit dernières années, a lui aussi été élu sans opposition. Harold a démontré son vif intérêt pour toutes les activités du conseil. Il est notamment responsable du comité consultatif de l'urbanisme et il accomplit sa tâche de manière tout à fait exemplaire. Je suis évidemment très heureux de pouvoir compter sur son expertise pour un troisième mandat. Félicitations Harold et merci !

Denis Chatigny qui en est à son quatrième mandat (12 ans) a également été élu sans opposition. Tous connaissent son engagement à la cause de notre village, en particulier en tant que conseiller responsable du déneigement; je suis assuré que nous pourrons tous bénéficier de sa grande expérience et de son dévouement au service des citoyens et des citoyennes. Merci Denis et bon mandat.

Enfin, **Mireille Morency** qui est conseillère municipale depuis dix ans a elle aussi été élue sans opposition. Mireille est la conseillère responsable du service des incendies et de la sécurité publique en plus de représenter les intérêts de la bibliothèque. Elle s'est acquittée de ses diverses tâches avec diligence et efficacité et elle a toujours fait montre d'un excellent esprit d'équipe. Son apport à la gestion des activités du conseil est apprécié de tous. Bravo Mireille et merci !

Comme vous pouvez le constater, l'équipe qui vous représentera au cours des quatre prochaines années possède beaucoup de compétence, d'expérience, de détermination et de dévouement.

Veuillez agréer, chers citoyens et chères citoyennes, l'expression de mes sentiments les plus distingués et de ma collaboration la plus entière.

Jacques Grisé
Maire de Sainte-Pétronille



EN VRAC



Abris temporaires

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abri d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ceux-ci doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.

Ramonnage des cheminées

Le mois d'octobre nous rappelle qu'il est souhaitable de procéder à la vérification des cheminées. Un bon ramonnage s'inscrit dans les mesures préventives à suivre afin d'éviter un sinistre.

Installation des balises

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une distance minimale de 5 pieds du pavage, et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

Numéro de porte

Nous vous demandons de rendre votre numéro de porte visible de la rue. Cela vous sera utile si vous avez besoin de services ambulanciers ou policiers durant l'hiver.

Soyez vigilants!

Nous tenons à rappeler aux marcheurs de marcher du bon côté de la route, soit du côté opposé aux automobiles. Nous vous conseillons également de porter quelque chose de phosphorescent ou d'apporter avec vous quelque chose de lumineux afin que les automobilistes vous voient bien.

Cueillette des feuilles

Veillez noter que la cueillette des feuilles mortes se fera les **vendredis 28 octobre, 4 et 11 novembre.**



Nouvelle signalisation sur le chemin du Bout-de-l'Île

Nous tenons à vous rappeler qu'un panneau d'arrêt obligatoire a été installé à l'intersection du chemin du Bout-de-l'Île et de la rue Horatio-Walker en direction est et ouest. De plus, une limite de 30 km/heure a été imposée. Cette nouvelle signalisation a été proposée par le Ministère des Transports afin de rendre cette intersection plus sécuritaire. Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour respecter cette nouvelle signalisation

Subvention pour des travaux de voirie

Dans le cadre du programme provincial d'aide à l'amélioration des réseaux routiers municipaux, notre député, M. Raymond Bernier, a octroyé une subvention de 10 000 \$ à la municipalité pour des travaux de voirie.

Entente entre le fédéral et le provincial

À la suite d'une entente entre les deux paliers de gouvernements supérieurs, laquelle prévoit un transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'assise sur l'essence, la municipalité recevra un montant de 340 728 \$ réparti sur une période de 5 ans. Ce montant doit être utilisé à des fins d'égout ou de voirie locale. Cette somme sera disponible après la signature de l'entente prévue pour le 31 octobre 2005. Toutefois, la municipalité devra prévoir une participation de l'ordre de 25 % sur le coût des travaux.

Vous partez pour l'hiver?

À ceux et celles qui projettent de passer l'hiver à l'extérieur du Québec et qui souhaitent conserver leur droit du deuxième versement sans intérêts sur leur compte de taxes impayé, prenez soin de prendre une entente avec le secrétaire-trésorier avant votre départ. Veuillez communiquer avec Gaston Lebel à la mairie au 828-2270.



COMMUNIQUÉ DE LA MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le 19 août dernier le conseil des maires vous informait, par l'envoi d'un courrier spécial, que la mise en place de la collecte des matières résiduelles par bac roulant de 360 ou 240 litres serait reportée à une date ultérieure. Afin de mieux informer la population des mesures qu'entend prendre la MRC dans ce dossier, il a été convenu, lors de cet envoi, qu'un processus de communication serait conçu afin de bien expliquer les tenants et aboutissants de cette opération. De plus, tel qu'annoncé lors du courrier du mois d'août, un document émanant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) vous parviendra sous peu; celui-ci vous informera en détail sur les phases de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) afin de rencontrer les objectifs fixés par le gouvernement d'ici 2008.

Les médias utilisés pour rejoindre la population seront les journaux locaux des municipalités de Saint-Pierre (*Le Quêteux*), Sainte-Pétronille (*Le Beau Lieu*), Saint-Laurent (*La Marée*) et de Saint-Jean (*Le Phare*), ainsi que le journal *Autour de l'Île*. Les parutions de ces journaux couvriront la période de novembre 2005 à avril 2006 à raison d'une fois par mois.

C'est vraisemblablement le 1^{er} avril 2006 que débutera, sur tout le territoire de la MRC, la collecte des ordures ménagères par l'utilisation quasi totale de bacs roulants verts, l'objectif étant d'améliorer la gestion de nos matières résiduelles et de préparer la voie à l'utilisation éventuelle de bacs bleus pour la collecte des matières recyclables.

Les bacs roulants comportent de nombreux avantages. À l'épreuve des intempéries et des animaux, ils contiennent une plus grande quantité de résidus, permettent d'économiser sur l'achat de sacs de poubelle et sont très faciles à manipuler et à entretenir, tout en éliminant les odeurs désagréables. Ils sont aussi plus visibles l'hiver par les éboueurs et les équipes de déneigement. De plus, compte tenu du fait qu'ils sont levés mécaniquement, ils exposent beaucoup moins les éboueurs aux accidents de travail.

Le processus de mise en place de la collecte des matières résiduelles vise également une augmentation très substantielle de la collecte des matières recyclables. Tel que mentionné précédemment, l'utilisation de bacs bleus permettra l'atteinte des objectifs visés par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain communiqué.

Nous sommes conscients que ces changements peuvent engendrer certains inconvénients dans des cas particuliers. Ainsi, si vous rencontrez des problèmes dans l'implantation de cette nouvelle pratique, n'hésitez pas à contacter M. Pierre-Édouard Houde, coordonnateur pour la mise en place du PGMR, au 829-0836. Celui-ci se fera un devoir de vous rencontrer afin d'étudier la solution appropriée à votre situation. Votre collaboration est essentielle à la réussite de nos objectifs.

La MRC de l'Île d'Orléans

Chambre de commerce de l'Île d'Orléans
Service d'analyse d'eau 2 fois par mois, à l'année
(Tous les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois)

Nous recueillons à l'année les bouteilles d'eau entre 9 heures et midi à la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans, au 490 côte du Pont, St-Pierre. Il faut vous procurer préalablement les bouteilles vides à la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans avec un dépôt de 5\$

Coût des analyses :

*Le premier coût s'adresse aux membres et le deuxième aux non-membres

Coliforme fécaux :	15\$ 18\$	Nitrites/nitrates :	26\$ 30\$
Coliforme totaux :	15\$ 18\$	Fer/Magnanèse :	36\$ 43\$
BHAA :	15\$ 18\$	Dureté :	36\$ 43\$
Turbidité :	15\$ 18\$	Substances inorganiques :	250\$ 300\$

Informations : Marie Langlois => 828-0880

Bibliothèque La Ressource

Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'octobre

Documentaires :

Sanctuaires sauvages, les 40 plus beaux sites au monde
Mythes et légendes de la mer, Encyclopédie Cousteau
L'œil américain, de Pierre Morency
Le roman du Kremlin, de Vladimir Fédorovski
Le Tibet, peuples et cultures, de Michael Willis



Romans :

Rien ne vaut les douceurs du foyer, de Mary Higgins Clark
Celui qui a peur du loup, de Karin Fossum
Présumée coupable, de Carlène Thompson
Promenons-nous dans les bois, de Ruth Rendell
Une chance de trop, de Harlen Coben

Et pour les plus jeunes : le retour attendu de Harry Potter

Pour les amateurs de Harry Potter, il nous fait plaisir de vous informer que nous avons le dernier volume de la collection dans sa version originale : *Harry Potter and the half-breed prince* et sa version française : *Harry Potter et le prince de sang mêlé*.

Concours de la 7^e semaine des bibliothèques publiques

Si vous avez participé au dernier concours des bibliothèques publiques plus tôt cette année, notez que le tirage régional de cinq chèques-cadeaux de 1 000 \$ et de la collection de sacs réutilisables se fera le 6 décembre 2005. Bonne chance à tous ceux et celles qui ont participé!

Merci

Merci à messieurs Linière et Richard Breton pour le don de livres et de disques compacts et à madame Patricia Guay pour les livres et casse-tête.

Halloween

Le dimanche 30 octobre, les lutins, sorciers et sorcières de Sainte-Pétronille sont spécialement invités à passer à la bibliothèque pour faire une première moisson de friandises et de gâteries, et aussi pour choisir un album d'histoires magiques et fantastiques dans la section des jeunes. On pourra aussi admirer le décor qui transformera les lieux pour la circonstance.

Pensées

Lire, c'est élire, c'est-à-dire choisir, c'est-à-dire cueillir avec discernement.
Georges Duhamel

Dans la lecture solitaire, l'homme qui se cherche lui-même a quelque chance de se rencontrer.
Georges Duhamel

Lire un livre prêté lie.
Réjean Ducharme

Rappelez-vous que c'est le texte qui vous lit.
Jacques Derrida

Gilles Gallichan
Pour l'équipe des bénévoles
de la bibliothèque La Ressource

Transport d'appoint

Nous désirons vous rappeler que tous peuvent bénéficier de ce service en défrayant des frais minimes de 3.50 \$ pour un aller simple et 7 \$ pour un aller retour et ce, du lundi au vendredi. Ce transport vient vous chercher à la maison et vous y reconduit. Vous verrez plus bas les destinations où il est possible de vous rendre. Pour réserver une place, vous devez appeler au 821-9821 entre 9 h 00 et 11 h 00 ou entre 13 h 00 et 15 h 00.

Destinations

Hôpitaux : Hôtel-Dieu, Saint-François d'Assise, Enfant-Jésus, Saint-Sacrement, CHUL (avec billet du médecin), Centre François-Charron.

Clinique médicale : Clinique Mailloux (près d'Estimauville)

Centres commerciaux : Place Fleur de Lys, Promenades Beauport, Galeries de la Canardière, Terminus de Beauport, Carré d'Youville, Parcours Métrobec.

Appel d'offre

La municipalité de Sainte-Pétronille est à la recherche d'une personne pour l'entretien de la piste de ski de fond. Ce contrat consiste à entretenir les sentiers :

- ❖ Coupe des nouvelles branches obstruant le passage;
- ❖ Réparation des ponceaux;
- ❖ Nivelage de la neige.



Nous estimons approximativement notre circuit à 11 kilomètres. Tout résidant de Sainte-Pétronille intéressé à faire ce travail pour un montant inférieur à 3 000 \$ doit faire parvenir ses coordonnées ainsi que le montant de sa soumission au secrétariat de la municipalité, 3 chemin de l'Eglise, Sainte-Pétronille, G0A 4C0 et ce, **avant 19 heures 30 le 1^{er} novembre 2005**. Les soumissions reçues seront ouvertes à l'assemblée régulière du conseil.

HALLOWEEN

Défi citrouille

L'Halloween arrive à grands pas et comme à chaque année, nous invitons petits et grands au labyrinthe des frissons du centre communautaire Raoul Dandurand le 31 octobre de 16 heures à 18 heures pour les 3 à 6 ans et de 18 h 30 à 20 h 30 pour les 7 à 13 ans. La sorcière sera présente pour remettre des friandises aux plus courageux qui auront traversé le labyrinthe.

Cette année, le défi citrouille s'ajoute. Trois prix seront remis aux citrouilles les mieux décorées selon 3 catégories soient :

- Citrouille écologique (fait avec du matériel recyclé)
- Citrouille la plus originale
- Le prix du public

Apportez vos citrouilles déjà décorées le dimanche 30 octobre entre 10 heures et midi au centre communautaire Raoul Dandurand pour l'inscription au défi citrouille. Les gagnants seront connus le 31 octobre à 20 h 30.

De plus, les moniteurs du terrain de jeux se joindront à nous pour vous maquiller et animer la soirée. Nous vous attendons en grand nombre.

Surprises et frissons seront au rendez-vous!

Le comité des loisirs

CPE LES LUCIOLES

Places disponibles au centre de la petite enfance Les Lucioles

Nous désirons vous informer qu'il reste encore quelques places disponibles au CPE Les Lucioles à Sainte-Pétronille et à Saint-Jean.

Si votre enfant a l'âge des groupes mentionnés plus bas, et que la garderie vous intéresse, communiquez avec nous le plus rapidement possible.



Places disponibles à Sainte-Pétronille

- 3 places dans le groupe 4 ans, le vendredi (votre enfant doit avoir eu 4 ans avant le 30 septembre 2005)
- 1 place dans le groupe 3 ans, le mercredi

Places disponibles à Saint-Jean

- 3 jours dans le groupe 44 mois et + les mardi, jeudi et vendredi
- 1 place dans le groupe 30-44 mois, 5 jours semaine

Pour nous joindre : Hélène Blais => 828-2444 Cynthia Grosleau => 829-2020

Bienvenue dans la grande famille du CPE Les Lucioles!

Merci à nos bénévoles

Je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont donné leur temps (toute une fin

de semaine de pluie)  pour le réaménagement de la cour extérieure à Sainte-Pétronille. Un merci spécial à la compagnie « Les Entreprises Gosselin & Tremblay » qui nous a fourni gratuitement équipements et main d'œuvre. Un gros merci aussi à Mireille Morency et Jean

Cloutier pour la supervision de ces travaux.  Je ne voudrais pas non plus oublier les parents, éducatrices, personnel de gestion et personnel d'entretien pour leur précieuse collaboration.

Je voudrais aussi remercier les bénévoles de l'installation de Saint-Jean pour la corvée qui s'est tenue l'automne dernier. Tous ces travaux n'auraient pu être exécutés sans votre précieuse collaboration.

Étant donné notre situation financière très précaire, il est bien entendu que d'autres corvées seront planifiées à nouveau cet automne. Je vous remercie à l'avance pour votre « grande participation » à ces différents travaux.

Vous comprendrez que toutes ces corvées et tous ces travaux sont réalisés dans le but d'offrir à vos enfants un milieu de vie où ils peuvent s'épanouir en toute sécurité. Leur santé, leur bien-être et leur sécurité sont des choses qui nous tiennent vraiment à cœur.

Campagne de financement

J'invite tous les gens de l'Ile à passer devant notre belle garderie repeinte en bleu et blanc. Elle est bien jolie.



Ce projet a été possible grâce à votre grande participation lors de notre dernière campagne de financement, ainsi qu'à une subvention du Ministère des Affaires culturelles et au soutien de la Municipalité de Sainte-Pétronille. Merci de votre grande générosité, ce projet n'aurait pu se réaliser sans votre collaboration et soutien financier.

Merci à nouveau à Jean Cloutier pour avoir supervisé tous ces travaux de peinture.

Au plaisir de vous rencontrer!

Hélène Blais
Directrice du CPE Les Lucioles

La petite histoire de Sainte-Pétronille

La maison Pichet

L'organisation scolaire de la province de Québec débute vraiment avec « L'Acte pour encourager l'éducation élémentaire. » en 1829. Cette loi des écoles de syndics, tout en remplaçant la première loi présentée en 1824, respectait l'autonomie paroissiale et créait une commission de syndics élus par les propriétaires. Les écoles étaient placées sous la direction de visiteurs : curés, juges de paix, capitaines de milice. L'État, pour sa part, défrayait en partie le salaire des maîtres et versait une allocation pour la construction des écoles. ¹



À la fin de l'année 1828, l'on comptait dans la province du Bas-Canada trois cent vingt-cinq écoles et en 1831 leur nombre était passé à mille deux cent seize écoles. De ce dernier nombre, au moins quatre écoles avaient été construites à l'île d'Orléans, dont une au village de Beaulieu.

Mais la population de l'île d'Orléans n'était pas en reste, puisque déjà en 1686 les jeunes filles de l'Île pouvaient déjà compter sur un premier couvent ou école des filles qui était situé en la paroisse de la Sainte-Famille. Ce couvent relevait alors des sœurs de la Congrégation Notre-Dame, fondée par Marguerite Bourgeoys. L'on y accueillera des pensionnaires jusqu'en 1959 et à compter de cette date, elle deviendra l'unique école centrale de cette paroisse.

Au fil du temps, plusieurs jeunes filles du village de Beaulieu, devenu Sainte-Pétronille de Beaulieu en 1870, y ont reçu une « formation plus directement inspirée des vertus et des tâches d'une bonne mère de famille. » ²

En 1830, une première école était construite en cette paroisse et en 1870, la paroisse de Saint-Pierre construisait une école située tout près des limites du village de Sainte-Pétronille. C'est ainsi que les enfants du bas de la paroisse ont pu profiter de cette école pendant quelques années. Mais avec la création de la nouvelle Commission scolaire de Sainte-Pétronille de Beaulieu en 1873, il y eut alors séparation d'avec la paroisse de Saint-Pierre de qui relevait jusque-là le village de Beaulieu. Il faudra alors attendre plusieurs années avant que le bas de la paroisse soit desservi par une école supplémentaire à celle du village.

Entre-temps venait s'établir en la paroisse madame Adéline Laurent dit Lasonde, native de Saint-François. Elle était l'épouse de Louis Pichet, charpentier, veuf en premières noces de Adélaïde Gourdeau. En 1879, elle se portait acquéreur d'un terrain pour un coût de 12 \$. Sur ce lot, elle possédait déjà une maison en bois à étage qu'elle avait fait bâtir de ses propres deniers provenant de ses économies. C'est dans cette maison sise au 25, chemin du Bout-de-l'Île qu'elle donnera naissance à trois enfants qui ne survivront que quelques jours.

Au cours de l'année 1899, Adéline Laurent, institutrice et communément appelée la Veuve Louis Pichet, selon la mode du temps, est approchée par les Commissaires afin d'y faire la classe, ce qu'elle fera jusqu'en 1908. Sa maison devient alors une école indépendante où elle enseignera aux jeunes du bas de la paroisse (du numéro civique un au numéro cinquante-sept), en tenant compte des maisons existantes à cette époque. Après avoir suivi les cours élémentaires, les élèves iront ensuite à l'école modèle de la rue de l'Église.

Madame veuve Louis Pichette, institutrice avec un diplôme d'école élémentaire était déjà connue sur l'île puisqu'elle était venue de Saint-Roch en 1884 pour venir enseigner à l'école de l'arrondissement numéro 3 à Saint-Pierre. Elle y enseigna jusqu'en juin 1892. Cette école était située à l'ouest de l'entrée du pont de l'île.

Pour enseigner, elle ne reçoit alors qu'un salaire annuel de 10 \$ par année en plus de trois cordes de bois scié et fendu prêt à mettre dans le poêle. L'institutrice doit corder le bois et le mettre à l'abri pour l'hiver ou elle le fera corder par les écoliers comme la coutume a toujours été. De plus, le lavage et le nettoyage des appartements qui servaient à la classe lui étaient fournis gratuitement par la Commission scolaire. De plus, à compter de 1905, en vertu de la nouvelle loi

de l'Instruction publique, madame Pichette a droit de faire laver et vider les tuyaux ainsi que de faire nettoyer les poêles de ladite école.

Comme elle n'était pas riche, il lui arrivait de demander à ses élèves de lui apporter certains produits dont elle avait besoin pour sa survie. Ce qui lui était accordé sans difficulté par les gens de son voisinage.

Lors de son engagement en 1899, il y avait seize élèves qui fréquentaient cette école. Il faut dire qu'à part du tableau noir, elle n'avait qu'une chaise pour faire la classe, tandis que pour les élèves il n'y avait que deux grands bancs en bois. Lorsqu'il faisait mauvais temps, les enfants pouvaient monter au premier étage à l'aide de l'escalier casse-cou afin de s'y divertir. Durant l'hiver, il y avait dans un coin de la classe un tonneau en bois que les petits garçons remplissaient de neige à l'aide d'une pelle en bois. Devenu en eau, elle servait à éteindre la soif. Mais connaissant les mauvais tours que jouaient les petits garçons, il valait mieux s'en priver que d'en boire.

Madame Louis Pichette, décédait le 8 juin 1908, à l'âge de 62 ans, après y avoir enseigné dans sa maison depuis l'année 1899.

La maison fut vendue en 1910 ainsi qu'une petite grange qui avait été construite quelques années auparavant. La maison fut habitée par la suite soit à l'année ou en résidence d'été. À la fin de 1966 on y retrouve la famille de monsieur Jean-Yves Simard, professeur d'école et au cours des dernières années on y retrouvait un gîte du passant.

Daniel B. Guillot

Bibliographie sommaire:

¹ « J.-F. Perrault, 1753-1844 et les origines de l'enseignement laïque au Bas-Canada. » Jean-Jacques Jolois. Les Presses de l'Université de Montréal, 1969.

² « Sainte-Famille, l'ainée de l'île d'Orléans. » Raymond Létourneau, 1984.

- Registre des écoles de la paroisse de Saint-Pierre, île d'Orléans, comté de Montmorency.

- Procès verbaux. Municipalité du village de Beaulieu, Sainte-Pétronille, île d'Orléans, comté Montmorency.

Horatio-Walker : ses premiers pas d'artistes

À l'âge de 15 ans, en 1873, alors qu'il venait de terminer ses études secondaires, Horatio quitte son village natal de Listowel en Ontario pour s'installer à Toronto. Comme le voulait la tradition, c'est comme apprenti dans un studio de photographie qu'il s'initie à la peinture. Il est engagé dans le studio du célèbre photographe Notman (Notman et Fraser). On exigeait alors des photographes le don de savoir composer des tableaux. À cette époque, il était impossible de photographier le mouvement. Alors, on créait dans un studio des décors de scènes diverses dans lesquels les personnages posaient même des scènes en mouvement. Et pour éviter qu'ils ne bougent, ils s'appuyaient sur des supports cachés qui retenaient le cou, les bras et les jambes dans la position désirée.

Ensuite, on retouchait la photo avec de la couleur et dans certains cas, on créait de toute pièce les arrière-fonds. Par ailleurs, à partir de ces photos, on reproduisait parfois des miniatures ou peignait des portraits et des modèles natures.

Horatio-Walker apprit donc les rudiments de son art en coloriant d'abord les photographes. Mais chez Notman, il eut la chance de côtoyer d'autres artistes qui l'initient à la peinture. D'abord Robert G. Gagen, en qui Walker reconnut son premier maître, lui apprend à dessiner à partir de moulages et de modèles vivants.

Il côtoie aussi chez Notman l'apprenti Homer Watson qui atteindra, comme peintre, une renommée aussi prestigieuse que Walker. Et bien sûr, il reçoit de John Fraser, le directeur du studio où il travaille, également peintre paysager et fondateur de l'Ontario Society of Artists, des conseils particuliers. Karel précise qu'il fut également encadré à cette époque par les artistes Lucius O'Brien et Henri Perré.

À cette époque, nous précise Karel (1984, p. 5), « Il réalise de petits paysages, des scènes de genre avec des animaux ainsi que des portraits ».

La petite histoire ne nous dit pas comment il a réussi à se faire embaucher par un studio si prestigieux, lui qui arrivait à Toronto de sa campagne lointaine, sans véritable préparation. Mais le jeune homme, dont les voyages effectués avec son père lui avaient ouvert des horizons nouveaux, et qui avait déjà manifesté un certain goût pour le dessin, devait déjà affirmer une certaine assurance et un appétit manifeste pour son art. Issu d'un milieu aisé, il avait déjà les coudées assez franches pour se laisser guider par sa passion.

Bernard Dagenais

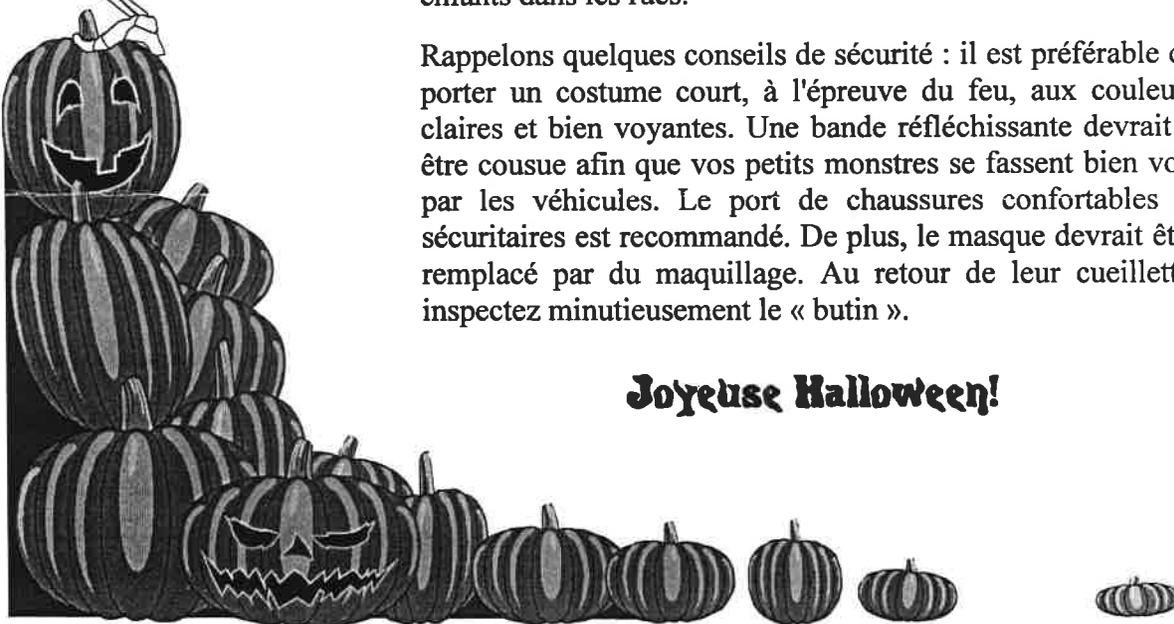
L'halloween en toute sécurité



L'Halloween demeure une fête magique dans le cœur des enfants. À chaque année, les enfants se font répéter à l'école les règles de sécurité à respecter lors de leur cueillette de friandises. Les enfants savent également que l'Halloween ne doit être célébrée que la journée même, soit le 31 octobre, cette année un lundi. Si en autre temps certains d'entre eux se présentent à votre porte costumés, sentez-vous bien à l'aise de les retourner chez eux, en leur faisant comprendre qu'ils doivent respecter la date du 31 octobre. Cette façon facilitera la tâche de ceux et celles qui veillent à la sécurité de nos enfants dans les rues.

Rappelons quelques conseils de sécurité : il est préférable de porter un costume court, à l'épreuve du feu, aux couleurs claires et bien voyantes. Une bande réfléchissante devrait y être cousue afin que vos petits monstres se fassent bien voir par les véhicules. Le port de chaussures confortables et sécuritaires est recommandé. De plus, le masque devrait être remplacé par du maquillage. Au retour de leur cueillette, inspectez minutieusement le « butin ».

Joyeuse Halloween!



Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec Mme Esther Charron au 828-2399 ou nous l'envoyer par courriel (stepetronille@qc.aira.com) ou tout simplement le faire parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles pour le journal Autour de l'Île est le

9 novembre 2005.

Équipe de rédaction :

- Lucie Lemieux, ex-conseillère responsable
- Gaston Lebel, secrétaire-trésorier
- Jacques Grisé, maire

Collaborateurs : Daniel B. Guillot
Gilles Gallichan
Bernard Dagenais



Le Beau Lieu

Rédaction et infographie : Patricia Couture
patriciacouture@videotron.ca